

Direction de la Gestion du Risque

Pôle régulation et accompagnement

☎ : 0811 709 035

Rennes, le 22 février 2017

Objet : Facturation tiers-payant intégral

La santé progresse avec vous



Docteur,

L'article 83 de la loi de modernisation de notre système de santé, publiée le 27 janvier 2016, a prévu la mise en place du tiers-payant généralisé en trois étapes, dont deux sont déjà effectives :

- La première concernant les bénéficiaires de l'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS) depuis le 1^{er} juillet 2016.
- La seconde, au 1^{er} janvier 2017, date à laquelle le **tiers-payant (TP) est devenu de droit** :
 - ✓ **pour les patients en affection de longue durée (ALD)**
 - ✓ **pour les femmes enceintes**, pour les examens et analyses obligatoires, et lors des autres soins intervenant 4 mois avant la date présumée de l'accouchement et 12 jours après

L'information sur le droit ACS, ALD ou maternité figure dans la carte vitale de votre patient.

Si celui-ci n'a pas encore mis à jour sa carte :

- Il a la possibilité de vous fournir une attestation de droits.
- Vous pouvez, si votre logiciel de facturation le propose, consulter le service ADRI (Acquisition des DRoits Intégrés) qui vous permet de connaître les droits à jour de vos patients.

La liste des logiciels agréés est disponible sur le site du GIE Sesam Vitale et vous pouvez vous renseigner auprès de votre éditeur de logiciel.

.../

/...

Enfin dans le cadre du déploiement de ce dispositif, vous bénéficiez de délais de paiement rapides : ces délais sont accessibles sur le site ameli.fr. Ils oscillent en moyenne entre 3 à 4 jours.

Nous vous rappelons que votre Conseiller Informatique Service (☎ 0811 709 035) est à votre disposition pour toute question concernant la facturation en tiers-payant, en particulier pour les sujets concernant vos logiciels de facturation.

Pour toute question sur le tiers-payant, vous pouvez également appeler le Centre de Services Inter-régimes (CESI) au ☎ 0811 50 50 50.

Comptant sur votre implication, nous vous prions de croire, Docteur, à l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice,

Claudine Quéric

